



OACI

Septième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/7)

Le transport aérien : moteur de la connectivité mondiale, du développement économique et de la résilience dans un monde dynamique

Déclaration ministérielle

Montréal, 16 – 20 novembre 2026

Préambule

Nous, Ministres et Chefs des délégations participant à la septième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/7), tenue à Montréal du 16 au 20 novembre 2026, en la présence de représentants de haut niveau du secteur de l'aviation civile, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d'institutions mondiales de financement et de développement, sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) :

Réaffirmant la nécessité d'appliquer pleinement et en toute cohérence la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Convention de Chicago), signée le 7 décembre 1944, et son Préambule, qui dispose que « *les services internationaux de transport aérien [soient] établis sur la base de l'égalité des chances et exploités d'une manière saine et économique* »,

Soulignant l'importance pour les États de mettre en œuvre de manière effective les résolutions de l'Assemblée de l'OACI sur la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien, et le rôle clé de l'OACI dans le soutien à la mise en œuvre,

Constatant la valeur appréciable du transport aérien comme catalyseur vital du développement national, de l'intégration régionale et de la connectivité mondiale, par l'entremise des services de passagers, de poste et de fret, qui contribue à la croissance économique, au commerce, au tourisme et au progrès social,

Se félicitant des recommandations et des résultats de la conférence ATConf/7 qui constituent une étape essentielle pour soutenir le Plan stratégique 2026-2050 de l'OACI et en particulier les objectifs stratégiques de l'OACI, « *Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous* » et « *Aucun pays laissé de côté* »,

Rappelant qu'il est essentiel d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la visibilité du point de vue de la réglementation pour permettre la planification à long terme, étayer les décisions d'investissement et faciliter le développement sûr et efficace de nouvelles technologies et opérations,

Ayant présent à l'esprit les enseignements tirés des récentes perturbations dans le monde, les prévisions de croissance du trafic jusqu'en 2050 ainsi que l'intérêt commun à l'égard de systèmes de transport aérien résilients, durables et bien régis, appuyés par une infrastructure adéquate, du capital humain et des cadres réglementaires harmonisés,

Constatant le potentiel transformateur des énergies plus propres pour l'aviation et des technologies émergentes, notamment la mobilité aérienne avancée, l'intelligence artificielle, les services axés sur les données, tout en sachant que leur intégration dans les cadres de réglementation économique actuels appelle une action mondiale coordonnée,

Soulignant le rôle de chef de file mondial de l'OACI pour ce qui est d'établir et de défendre les politiques économiques du transport aérien dans le cadre mondial afin favoriser le développement d'un système de l'aviation civile solide, viable économiquement, abordable et accessible et de réunir les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'aviation,

Déclarons ce qui suit :

1. Favoriser la croissance et la connectivité du transport aérien mondial

- 1.1. Nous sommes déterminés à soutenir le transport aérien en tant que moteur essentiel du développement économique, de l'intégration régionale et de la mobilité mondiale, avec des prestataires de services d'infrastructure qui agissent comme des ressources stratégiques et des activités viables qui assurent une connectivité essentielle et produisent une valeur socioéconomique.
- 1.2. Nous décidons de continuer de travailler en faveur de la croissance inclusive, ordonnée, efficace et durable du transport aérien et à soutenir des initiatives, des avancées et des innovations technologiques qui optimisent la connectivité aérienne, afin de favoriser un environnement opérationnel propice, d'améliorer l'expérience des passagers, de protéger les avantages des consommateurs et de renforcer la souplesse opérationnelle pour les services de poste et de fret, tout en encourageant la concurrence loyale.
- 1.3. Nous continuerons de plaider en faveur de la libéralisation de l'accès au marché en accord avec *la vision à long terme de l'OACI pour la libéralisation du transport aérien international* guidée par le principe de l'égalité des chances au bénéfice de tous les acteurs et de l'économie au sens large.

2. Investir dans le développement de l'infrastructure de l'aviation civile

- 2.1. Nous réaffirmons que la croissance et la connectivité durables du trafic aérien dépendent d'une infrastructure de l'aviation civile et de systèmes aéronautiques connexes adéquats et modernisés ainsi que du renforcement de l'utilisation efficiente de l'infrastructure actuelle.
- 2.2. Nous encourageons les États à intégrer la planification de l'infrastructure de l'aviation civile dans les stratégies et les plans de développement national et régional, et à faciliter l'investissement dans l'infrastructure de transport aérien afin de maximiser sa contribution transversale à la croissance économique durable, au commerce, au tourisme et au développement social.
- 2.3. Nous appuyons les initiatives des États visant à favoriser un climat d'investissement stable en mobilisant des sources de financement et des partenariats public-privé inédits et diversifiés, soutenu par une stabilité réglementaire, une planification complète des projets

pour le développement de l'infrastructure de l'aviation civile, l'accès à des énergies plus propres pour l'aviation ainsi qu'à des technologies et opérations émergentes, notamment la mobilité aérienne avancée et l'intelligence artificielle, tout en sachant que le développement de l'infrastructure reste la responsabilité première des États membres et du secteur.

3. Renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité réglementaire

- 3.1. Nous nous engageons à continuer de renforcer l'efficacité institutionnelle et réglementaire, en insistant sur l'application cohérente de la Convention de Chicago, ainsi que des politiques et des orientations de l'OACI, au moyen d'une bonne gouvernance, d'une planification améliorée, d'un financement, d'un soutien à la mise en œuvre et d'une supervision réglementaire économique, afin d'assurer un système de transport aérien international équitable, transparent et efficace.
- 3.2. Nous demandons aux États de défendre, de mettre en œuvre et d'harmoniser de façon transparente l'application des politiques et des cadres économiques de l'OACI.
- 3.3. Nous demandons aussi à tous les organismes compétents des Nations Unies de continuer de collaborer avec l'OACI et de la consulter sur des questions qui relèvent de son mandat et des questions susceptibles d'avoir une incidence sur le transport aérien international.
- 3.4. Nous collaborerons avec l'OACI et ses partenaires stratégiques pour élaborer des stratégies inclusives, coordonnées et prospectives afin de mettre à la disposition du secteur de l'aviation civile les talents, les compétences et les capacités nécessaires pour assurer sa croissance, sa résilience, sa capacité d'innovation et sa préparation à l'avenir, en appuyant la prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP) de l'OACI, ainsi que le renforcement des capacités et l'assistance technique, en particulier pour les États en développement, dans la droite ligne de l'objectif stratégique « *Aucun pays laissé de côté* ».
- 3.5. Nous décidons de continuer de relever les défis actuels et nouveaux, d'améliorer la préparation et de renforcer la résilience face à des situations extraordinaires, de prendre en charge les technologies émergentes et l'innovation, de favoriser la connectivité aérienne et les voyages fluides, et de maximiser les avantages socioéconomiques du transport aérien pour toutes et tous, sur le socle des principes et des cadres économiques de l'OACI.

Travailler main dans la main pour assurer une croissance résiliente, durable et inclusive du transport aérien international.

Nous appelons l'OACI, les États, le secteur et toutes les parties prenantes à continuer de renforcer la coopération et la collaboration à l'appui d'une croissance résiliente, ordonnée, efficiente, durable et inclusive du réseau de l'aviation civile internationale, assortie d'une connectivité régionale et nationale globales renforcées, afin de maximiser les avantages socioéconomiques du transport aérien pour toutes et tous.

Adoptée à Montréal, le 20 novembre 2026.